Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
068-226800019-20071214-04_03_08_CG-DE

Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007
Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2008/I-4e/03
Séance du 14 DEC. 2007

BUDGET PRIMITIF 2008
ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES
(politique I 01)

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Solidarité du 20 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 120 000 € à la MDPH pour le fonds départemental de compensation du handicap.

Inscrit les crédits suivants :

- 68.565.149 € pour les dépenses de fonctionnement
- 4.608.027 € en crédits de paiement
- 1.831 670 € d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement
- 23.761.000 € au titre des recettes

Donne délégation à la Commission Permanente pour :

- examiner les modalités de conventionnement avec la CRAV pour la mise en œuvre des PAP ainsi qu'avec la CNSA pour les services d'aide à domicile et m'autoriser à signer, le cas échéant, la convention,
- définir et approuver le cas échéant les modalités de partenariat avec les CLIC,
- examiner les modalités de poursuite du bénéfice, pour les services d'aide à domicile autorisés, des aides accordées dans le cadre du plan de revitalisation économique,

- examiner les avenants aux conventions ou les nouvelles conventions à intervenir, ainsi que toute demande de financement pouvant relever du Fonds d'Action Gérontologique,
- l'instruction des demandes de subventions accordées aux associations,
- l'affectation des autorisations de programmes votées,

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions